

# RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024

## Version bêta



# **SOMMAIRE**

- **SCoTAM entre mise en œuvre, bilan et préparation de la prochaine évolution**
- **Poursuite de la mise en œuvre du Plan Paysages et animation du Réseau TransitionS**
- **Suivi des dossiers d'urbanisme et de démarches territoriales**
- **Développement des Réseaux du SCoTAM**
- **Fédération nationale des SCoT, InterSCoT et échelle régionale**
- **Optimiser le fonctionnement des instances et le cadre de travail**
- **Budget 2024**
- **Délibérations du Syndicat mixte de l'année 2024**

**En 2024**, le Syndicat mixte du SCoTAM s'est notamment attaché à :



**Poursuivre les travaux relatifs aux documents socles du Syndicat mixte**



**Assurer le suivi des dossiers et autorisations d'urbanisme**



**Accompagner les collectivités territoriales et développer les partenariats**



**Optimiser le fonctionnement des instances et le cadre de travail**



## SCoTAM entre mise en œuvre, bilan et préparation de la prochaine évolution

Déclinaison des orientations et objectifs du SCoTAM en vigueur à travers notamment :

Ses activités réglementaires et ses actions d'animation territoriales pédagogiques



La production et la diffusion d'une publication : « **Défrichage des friches du SCoTAM** »



La tenue d'un séminaire présentant les résultats du bilan intermédiaire relatif à la mise en œuvre du SCoTAM, le 3 octobre à Longeville-Lès-Metz



La préparation de la future évolution du SCoTAM (en lien avec le SRADDET et la législation nationale)



La co-organisation avec l'AGURAM de la Conférence-Débat « **Pour un foncier économique optimiste et optimisé** » : le 7 novembre à Metz



Poursuite de la mise en œuvre du Plan Paysages et animation du Réseau TransitionS

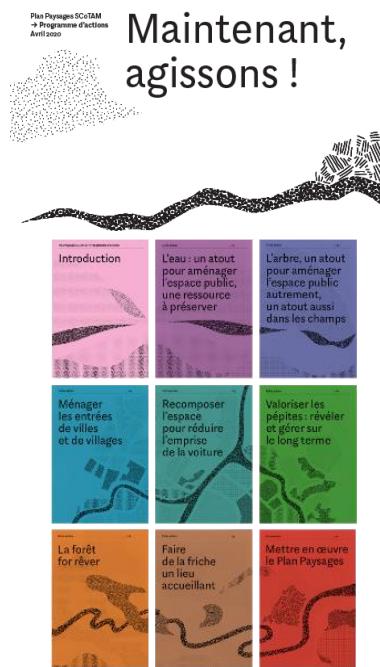
**Le Syndicat mixte lauréat du Grand Prix national du Paysage 2024**

Le Ministère de la Transition Ecologique, de l'énergie, du climat et de la prévention des risques a décerné le Grand Prix National du Paysage (GPNP) 2024 à la démarche paysagère du Syndicat mixte du SCoTAM co-construite avec sa maîtrise d'œuvre OMNIBUS. C'est la première fois qu'un Syndicat mixte de SCoT, qu'un territoire en Grand Est, qu'une démarche de planification, est couronnée par ce prix.



Le Grand prix est remis officiellement le 3 décembre 2024. A cette occasion, un reportage vidéo et des articles de presse ont été diffusés sur le plan national.

The cover of the magazine features a wide-angle photograph of the city of Metz, France, taken from an elevated position. The city is built on a hillside overlooking the Moselle River, which curves its way through the urban landscape. The river is dotted with several boats and small docks. In the background, the city's skyline is visible, featuring numerous buildings with red roofs and several prominent church spires, notably the cathedral. The foreground is dominated by lush green trees and bushes. The title 'urba nisme' is displayed in large, bold, red letters across the top half of the cover. Below the title, the subtitle 'territoires / villes / sociétés / cultures' is written in a smaller, white font. At the very top right, the publication information 'numéro spécial 5 – novembre 2024' and the price '20 €' are printed in white.



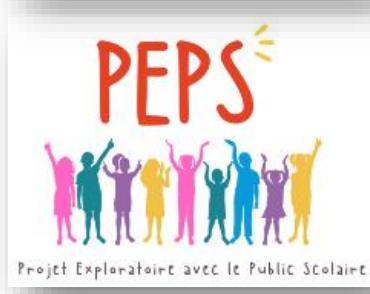
**Organisation du Café-Paysage N°6** « *Donner une nouvelle énergie au territoire : Ce que nous disent les paysages de notre rapport à l'énergie* », le 5 septembre à Boulay-Moselle



Diffusion de la version finale de la **pastille animée Plan Paysages** mettant en exergue les principales actions de mise en œuvre du plan par le Syndicat mixte.



**PEPS VI** : le Projet Exploratoire avec le Public Scolaire) a permis sur l'année scolaire 2023-2024 d'accompagner 4 classes des communes de Vitry-Sur-Orne, Talange et Rombas autour de la réflexion « Quel territoire pour demain ? ». Le projet s'est clôturé par une journée de restitution à la centrale hydroélectrique d'Argancy le 21 juin qui a également permis aux classes participantes de découvrir le cours d'eau de la Moselle, son histoire et les différents usages de l'eau et de son tracé. Un nouveau logo PEPS a également été réalisé.



**Partenariat EPLEFPA** : le partenariat établi avec l'Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles (EPLEFPA) de Courcelles-Chaussy se poursuit : intervention auprès des classes et amorce de l'expérimentation de lisières jardinées en lien avec les parcelles forestières limitrophes et l'Office National des Forêts.



**Publication de la lettre d'informations**  
N°7 « *Frange bâtie, lisière urbaine : un paysage de l'entre-deux* »



**Urbanisme & Paysage** : l'analyse des projets d'urbanisme sous l'angle paysager vise à assurer la bonne prise en compte de la démarche paysagère dans les documents d'urbanisme en cours d'élaboration, de modification ou de révision ainsi que dans les permis d'aménager et autres projets soumis à l'avis du Syndicat mixte, selon les objectifs fixés dans le SCoTAM.

**Conseil SCoT** : le conseil auprès des communes vise à accompagner les élus dans leur réflexion pour prendre en compte les paysages dans leur futur projet. Des communes ont notamment fait appel au Syndicat mixte du SCoTAM lors de leurs réflexions concernant la modification d'OAP sur secteur 1AU.

Objectif : travailler l'insertion paysagère des projets (en entrée de commune par exemple) et développer une démarche paysagère plus large permettant d'intégrer notamment les enjeux de gestion des eaux pluviales, couture urbaine, gestion des îlots de fraicheur.

**Exposition Terre Terrain Territoire** : l'itinérance s'est achevée cette année à la mi-avril. Après avoir été exposée en 2023 à Boulay-Moselle, Metz et Maizières-Lès-Metz, elle a poursuivi son itinérance à Sainte-Marie-aux-Chênes, Amnéville, Courcelles-Chaussy et Novéant-sur-Moselle en 2024. Au total, elle a permis au travers de 39 évènements (7 lieux du territoire et 6 mois d'itinérances) de sensibiliser 1 846 visiteurs à la question de l'urbanisme, des paysages, des sols et de l'environnement. Il s'agissait d'un partenariat entre le Syndicat mixte et les EPCI membres.



**Réseau TransitionS** : les rencontres de cette année ont permis d'échanger sur l'accompagnement des communes pour la définition des zones d'accélération des énergies. Ces temps ont permis de partager les différentes approches envisagées et de mettre en œuvre des actions de soutien aux communes sur ces questions : notamment à travers des visites de projets d'énergies avec cette année, la découverte du chantier de repowering et les énergies éoliennes dans la commune de Niedervisse.

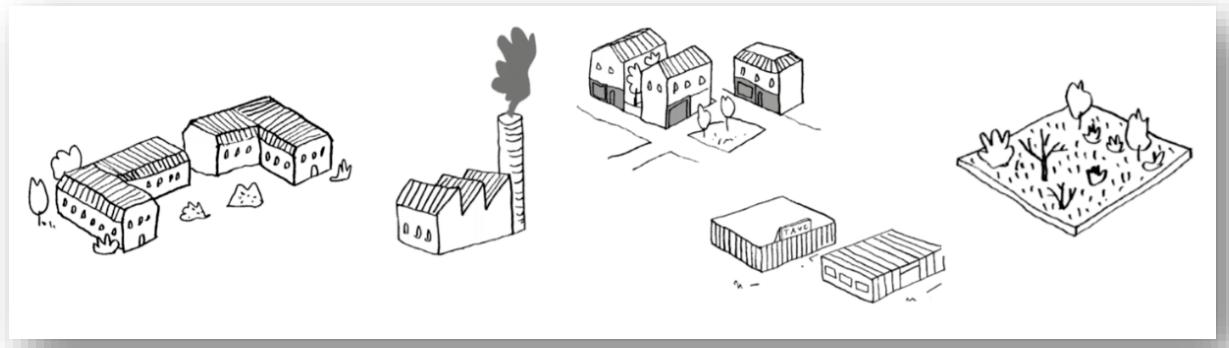


**Stage découverte au SCoT** : le Syndicat mixte a accueilli Armand et Arthur, élèves de 3<sup>ème</sup>, pour un stage de découverte du SCoT et du Plan Paysages en décembre 2024. Armand a ensuite présenté les travaux du Syndicat mixte à l'ensemble de sa classe et réalisé son oral de brevet sur le SCoTAM et le Plan Paysages. Il a obtenu 100/100, félicitations à lui !

## Suivi des dossiers d'urbanisme et de démarches territoriales

En 2024, le Syndicat mixte du SCoTAM a suivi la mise en compatibilité des plans et projets d'urbanisme avec les orientations du SCoTAM et a ainsi notamment :

- Participé à **6 réunions** sur des dossiers d'urbanisme (participation aux réunions de Personnes Publiques Associées - PPA, ateliers de travail et visites de terrain),
- Examiné et produit des avis sur **10 dossiers** (Programme Local de l'Habitat arrêté de la CC Rives de Moselle, Plan Local d'Urbanisme intercommunal arrêté de la CC de la Houve et du Pays Boulageois et procédures communales de modifications/révision de PLU),



- Participé aux réunions des Personnes Publiques Associées, examiné et produit des avis sur **2 Règlements Locaux de Publicité** (RLPi de Metz Métropole et RLP de Talange),
- Formulé des avis sur **8 permis** d'aménager / permis de construire,
- Formulé un avis sur **1 certificat d'urbanisme** opérationnel,
- Examiné **1 dossier de CDAC**,
- Suivi l'évolution des travaux relatifs aux **PLUi** en cours d'élaboration sur le territoire du SCoTAM (PLUi de la CC Houve Pays Boulageois et PLUi de la CC Mad & Moselle),
- Participé à un Comité de Pilotage de l'**OPAH** de la Communauté de Communes Rives de Moselle.
- La **Commission Compatibilité des Documents d'Urbanisme** s'est réunie à 2 reprises pour l'examen du PLUi de la Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois.

En complément, le Syndicat mixte s'est mobilisé pour participer à des réunions et évènements dans les domaines suivants :

### Mobilité :

- Concertation publique relative aux mises en compatibilité des documents d'urbanisme avec le projet d'**A31Bis** (Secteur nord),
- Mise en place de l'**Enquête de Mobilité sur les territoires Nord-Lorrains** (EMC<sup>2</sup>) mené par la Région Grand Est en partenariat avec d'autres structures dont le département de la Moselle et le Grand-Duché du Luxembourg.

### Commerce :

- Séminaire de présentation de l'élaboration du **Document d'Aménagement Artisanal et Commercial** du SCoT du Val de Rosselle,
- Réunion de restitution des données de l'**Observatoire du Commerce et de la Consommation** à la Chambre de Commerce et d'Industrie.

### Energie :

- Réunions relatives à l'accélération des énergies renouvelables organisées à la **Préfecture de Moselle**,

- Réunions du **Comité Régional de l'Energie du Grand Est**,
- Contribution à la consultation publique du **Schéma directeur** de développement du réseau d'électricité 2024-2040,
- Participation aux **Ateliers Plan Climat** dans le cadre de l'élaboration du PCAET de la CCHCPP.



**Patrimoine :** Réunion de préfiguration d'un projet **INTERREG 2025 "Ecopierre"**.

#### Foncier et sol :

- Réunion technique des acteurs de l'aménagement organisé par la **Direction Départementale des Territoires** de la Moselle,
- Séminaire de concertation sur la méthodologie de **territorialisation ZAN** en Grand Est,
- Présentation globale des modifications du **SRADDET** en Grand Est,
- **Pré-Rencontres techniques** des Rencontres Nationales des SCoT à Arras pour partager son expérience de la mise en œuvre du Plan Paysages (Club TVB, eau et paysages),
- Forum des métiers organisé par la **Chaire Urbanisme Aménagement Durable** (UAD),
- Le Président du SCoTAM est intervenu à un **séminaire sur les sols vivants** organisé par la direction générale de l'aménagement du logement et de la nature et le Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires.

## Développement des Réseaux du SCoTAM

Sur le modèle des réseaux nationaux, régionaux et locaux de la direction/présidence du SCoTAM, et en complément des travaux menés avec les référents Planification des EPCI membres en matière d'élaboration/modification/révision du SCoT dans les documents d'urbanisme, le Syndicat mixte développe progressivement « *les réseaux métiers du SCoTAM* » :

- Réseau TransitionS,
- Réseau Communication,
- Réseau Ressources Humaines,
- Réseau Administration-Finance,
- Réseau Droit des sols,
- Réseau Mobilités.

Les modalités de travail reposent sur des relations informelles et conviviales, l'identification d'actions à mener en commun et l'implication de chaque participant. Les objectifs visés sont de favoriser la **coopération** entre les 7 EPCI membres du SCoTAM, créer des synergies entre communes aux problématiques semblables, fluidifier le travail partenarial entre le Syndicat mixte, les collectivités et les acteurs locaux et faire bénéficier les collectivités d'activités de conseils dans certains domaines.

Les collectivités qui en ont exprimé le souhait ont notamment pu bénéficier d'**activités de conseils, préalables et sans engagement, de la part du Syndicat mixte en matière de procédure d'urbanisme, de conception de projet et de règlementation relatives aux Ressources Humaines**.

## Fédération nationale des SCoT, InterSCoT et échelle régionale

### Fédération nationale des SCoT

Le Syndicat mixte a participé aux travaux du **Conseil d'Administration** et du **Club Technique** de la FédéSCoT, il a représenté la Fédération à l'occasion de plusieurs **réunions** organisées par les partenaires nationaux et a participé aux **Rencontres Nationales des SCoT** (RNS) du 28 au 30 août à Arras ainsi qu'à l'**Assemblée Générale** de la Fédération le 18 novembre à Paris.



### InterSCoT et échelle régionale

Le Syndicat mixte a poursuivi ses activités de coordination de l'InterSCoT Grand Est intégrant notamment :

- Les travaux avec les SCoT du Grand Est et les représentants des territoires hors SCoT autour de la « **Conférence régionale de gouvernance** de la politique de réduction de l'artificialisation des sols » créée par la loi ZAN de juillet 2023,
- Les travaux avec la Région Grand Est relatifs à l'évolution du **SRADDET** (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires),
- Les webinaires d'échanges **MRAe/Collectivités**.



Le Président du Syndicat mixte du SCoTAM est membre du **Comité Régional de l'Energie** (CRE) et du **Comité Régional de la Biodiversité** (CRB).

## Optimiser le fonctionnement des instances et le cadre de travail

### Les délégations au Bureau et Président

Afin d'assurer la gestion courante des affaires du Syndicat mixte du SCoTAM tout en permettant aux réunions de Comité syndical d'être un lieu d'échanges, de débat, de partages d'expériences et d'initiatives locales, les délégations au Bureau et au Président ont été étendues dans certains domaines d'administration générale, d'urbanisme, de ressources humaines, de commande publique, d'assurances et d'aspect juridique. L'objectif est de dégager du temps lors du Comité syndical pour des interventions extérieures, des échanges thématiques ou tout autre format souhaité par les élus.

### Format des Comités syndicaux

En complément, afin de faciliter l'utilisation des temps de décharges des élus en journée, de favoriser la présence d'intervenants extérieurs et de libérer l'agenda en soirée déjà très pris par d'autres évènements, le Syndicat mixte a expérimenté l'organisation de réunions de Comité syndical de 10h30 à 12h30 avec restauration à l'issue. Ce format a été retenu et pourra au besoin évoluer vers des formats de type 11h30-13h30 par exemple.

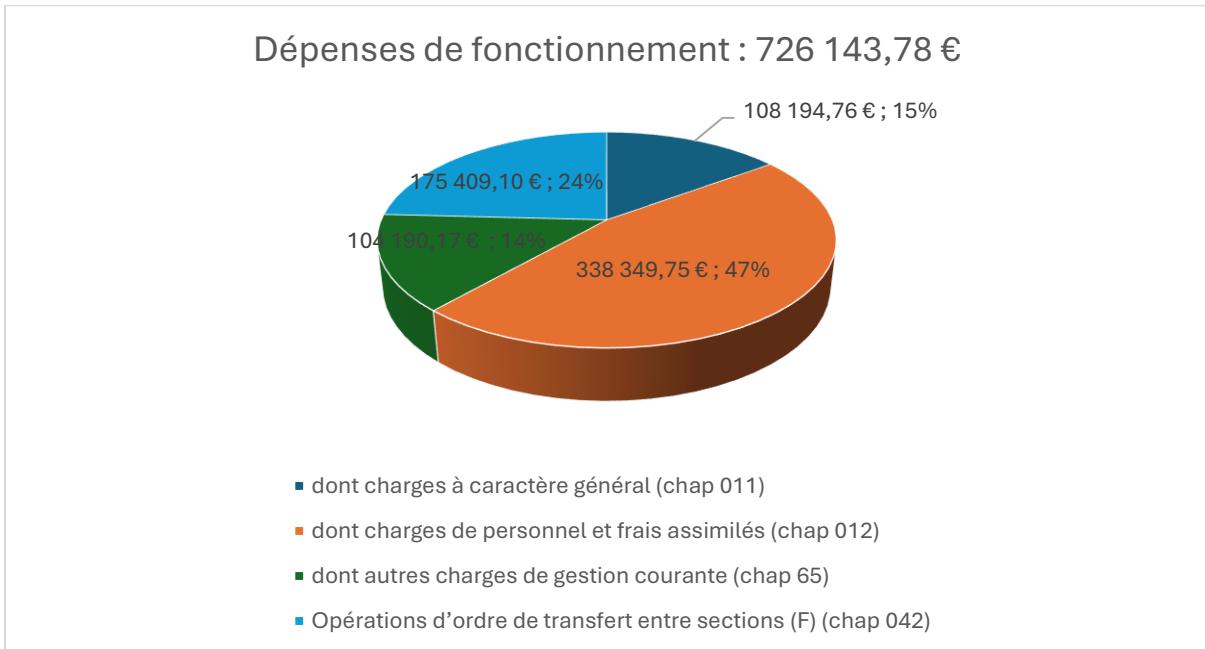
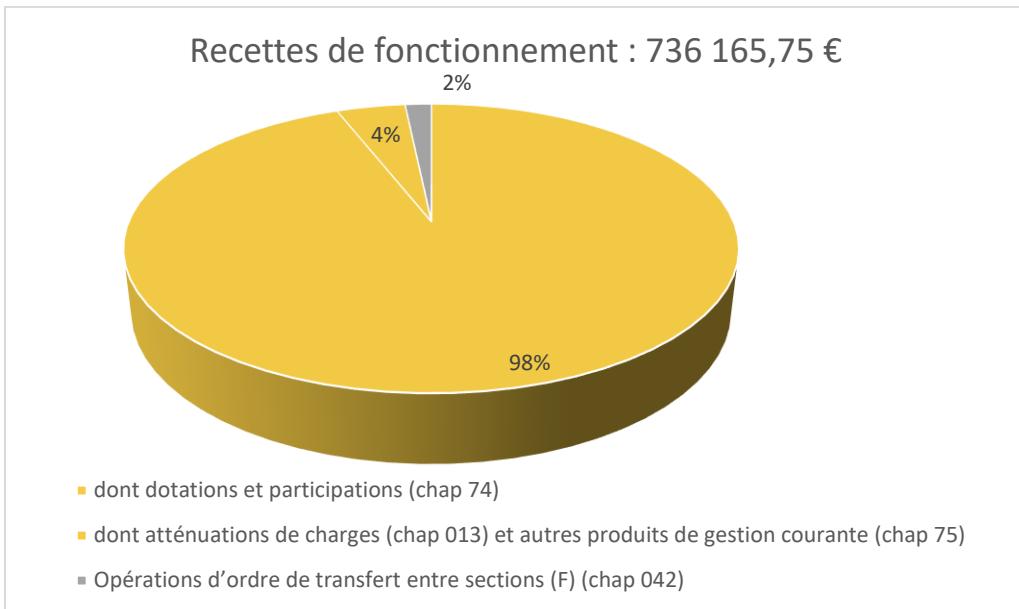
Pour mémoire, le format 12h-14h a été validé par les élus concernant les réunions de Bureau.



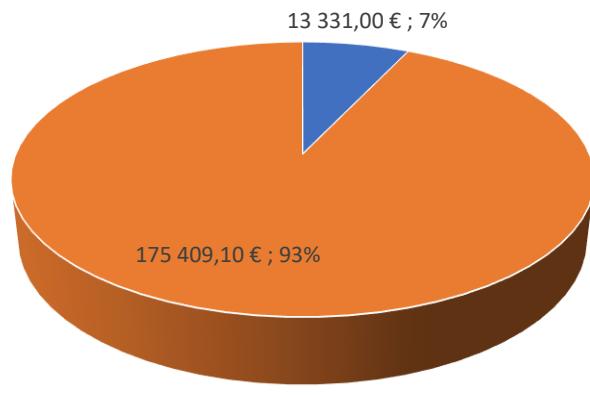
### Poursuite de la démarche de prévention et d'anticipation

Dans le cadre de sa politique en matière de santé et sécurité au travail (SST), le Syndicat mixte s'est attaché à l'ergonomie des outils et espaces pour prévenir les risques musculosquelettiques et douleurs dorsales, en lien avec l'**assistant de prévention** et l'**agent chargé des fonctions d'inspections** (ACFI).

## Budget 2024

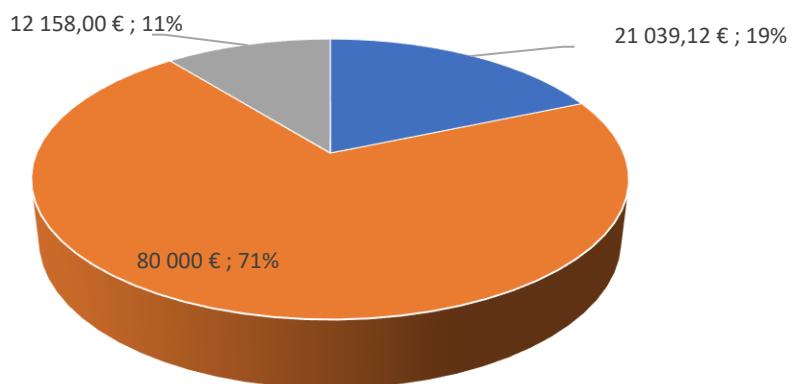


Recettes d'investissement : 188 740,10 €



- dont dotations (chap 10) et subventions d'investissement (chap 13)
- Opérations d'ordre de transfert entre sections (I) (chap 040)

Dépenses d'investissement : 113 197,12 €



- dont immobilisations incorporelles sauf 204 (chap 20)
- dont subventions d'équipement versées (chap 204)
- Opérations d'ordre de transfert entre sections (I) (chap 040)

## Les délibérations du Syndicat mixte de l'année 2024

### Comité syndical du 31 janvier 2024

- Délibération n°2024-01-3101 : Installation de Monsieur Sébastien MARX en qualité de Délégué Suppléant pour Metz Métropole en remplacement de Madame Pauline SCHLOSSER
- Délibération n°2024-02-3101 : Adoption du procès-verbal de la réunion de Comité syndical du 07 décembre 2023
- Délibération n°2024-03-3101 : Contribution financière des membres adhérents du Syndicat mixte du SCoTAM pour l'année 2024
- Délibération n°2024-04-3101 : Budget primitif de l'année 2024
- Délibération n°2024-05-3101 : Mise à jour du tableau des effectifs du Syndicat mixte du SCoTAM
- Délibération n°2024-06-3101 : Avis sur le Programme Local de l'Habitat de la Communauté de Communes Rives de Moselle
- Délibération n°2024-07-3101 : Communication d'une décision prise par le Président



### Comité syndical du 03 avril 2024

- Délibération n°2024-01-0304 : Installation de Monsieur Denis MARCHETTI en qualité de Délégué Titulaire en remplacement de Madame Marina VERRONNEAU et de Madame Charlotte PICARD en qualité de Déléguée Suppléante en remplacement de Monsieur MARCHETTI, précédemment Délégué Suppléant, pour Metz Métropole

- Délibération n°2024-02-0304 : Adoption du procès-verbal de la réunion de Comité syndical du 31 janvier 2024
- Délibération n°2024-03-0304 : Compte de gestion de l'exercice 2023
- Délibération n°2024-04-0304 : Compte administratif de l'exercice 2023
- Délibération n°2024-05-0304 : Affectation des résultats de l'exercice 2023
- Délibération n°2024-06-0304 : Avis sur le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal arrêté de la Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois
- Délibération n°2024-07-0304 : Communication de décisions prises par le Président en matière d'urbanisme

#### **Comité syndical du 13 décembre 2024**

- Délibération n°2024-01-1312 : Adoption du procès-verbal du Comité syndical du 3 avril 2024
- Délibération n°2024-02-1312 : Débat d'Orientations Budgétaires pour l'année 2025
- Délibération n°2024-03-1312 : Adhésion à un contrat d'assurance statutaire pour la période 2025-2028
- Délibération n°2024-04-1312 : Modification des délégations du Comité syndical au Bureau et au Président du Syndicat mixte du SCoTAM
- Délibération n°2024-05-1312 : Communication des décisions prises par le Président
- Délibération n°2024-06-1312 : Communication des décisions prises par le Président en matière d'urbanisme

**Syndicat mixte chargé de l'élaboration et du suivi du SCoTAM**

Siège : 1 place du Parlement de Metz - CS 30 353 - 57011 METZ Cedex 1

Bureau : 48 Place Mazelle 57000 METZ

Réalisation : Syndicat mixte du SCoTAM

Crédits photos : Syndicat mixte du SCoTAM, OMNIBUS,

[www.leuropevueduciel.com](http://www.leuropevueduciel.com)